

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2022

Reinhart Marville Torre est de nouveau récompensé par le classement The Legal 500 Paris 2022

Le guide The Legal 500 Paris a de nouveau classé le cabinet, ses associés et ses équipes dans les catégories suivantes :

RÉSOLUTION DES LITIGES – CONTENTIEUX COMMERCIAL ET DE DROIT DES SOCIÉTÉS – Tier 2 Firm

Reinhart Marville Torre dispose d'un effectif nombreux et expérimenté, capable de traiter un large éventail de litiges. La pratique affiche une solide expertise en matière de contentieux commercial, à laquelle font appel de grands clients français et internationaux, y compris pour la gestion de dossiers particulièrement sensibles dans le secteur de la distribution. Le cabinet est également régulièrement mandaté pour traiter des contentieux post fusions-acquisitions et des conflits d'actionnaires.

Le champ d'expertises couvre enfin le droit pénal et le contentieux bancaire et financier, ainsi que des litiges touchant au secteur sportif – l'équipe traite notamment un différend très médiatique devant les institutions arbitrales sportives.

« Jérôme Marsaudon et son équipe ont été choisis après un benchmark de nombreux cabinets de contentieux et se sont distingués par leur écoute des attentes des clients, tant en termes de réactivité, d'inventivité dans l'approche technique des dossiers que, d'un point de vue interne, par leur compréhension de problèmes de facturation. »

« Une équipe très disponible, à l'écoute, et qui a toujours une réponse très business à nos questions. »

« Antoine Dérot est très disponible et à l'écoute, quel que soit le type de dossier, et j'apprécie sa connaissance du secteur et des marchés concernés. »

« Disponibilité et engagement de l'équipe, avec des compétences pluridisciplinaires selon les sujets abordés et un accès aux meilleurs experts. »

« Analyse et anticipation des situations et maîtrise parfaitement mon dossier. Louis-Marie Absil challenge en interne, avec d'autres avocats, des stratégies et des options avant de les adopter. »

RÉSOLUTION DES LITIGES – DROIT PÉNAL DES AFFAIRES – Tier 3 Firm

L'équipe de Reinhart Marville Torre combine de solides compétences en matière de contentieux judiciaire et de droit pénal des affaires. Jean Reinhart est mandaté par de grandes entreprises et des personnes physiques mises en cause dans des affaires sensibles ; portant notamment sur des accusations de corruption internationale et de fraude. Il intervient dans plusieurs dossiers de place actuellement en cours. Le cabinet traite aussi des affaires mettant en cause des personnalités politiques, la police ou des acteurs du secteur de la défense, à travers particulièrement Olivier Bluche Ce dernier est fortement reconnu pour son expertise en matière de défense des dirigeants en droit pénal du travail. Agathe Moreau assiste des entreprises dans la gestion de dossiers relatifs à des sinistres industriels, souvent visées par des procédures engagées par leurs salariés. Participent enfin à la pratique, Louis-Marie Absil et Marc Susini qui sont deux spécialistes du contentieux.

« Une grande capacité d'écoute et une disponibilité d'équipe qu'on ne retrouve pas forcément ailleurs. »

DROIT SOCIAL – Tier 3

Reinhart Marville Torre assiste une base de clientèle de premier plan, comprenant de nombreux clients français issus des secteurs de la banque, de l'énergie et du luxe. Le cabinet est en mesure de traiter un large éventail de problématiques individuelles et collectives. L'équipe se distingue notamment par sa forte expertise dans la gestion du contentieux et des dossiers individuels sensibles. Olivier Bluche est l'avocat de confiance de nombreuses entreprises et de dirigeants pour leurs questions de gouvernance et de révocation de mandats sociaux. Il est aussi expert des sujets d'éthique et de lanceurs d'alerte. Catherine Broussot-Morin traite une gamme variée de dossiers et accompagne notamment ses clients dans leurs projets de restructuration. Agathe Moreau conseille des entreprises et leurs assureurs dans la gestion de dossiers d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de faute lourde.

« De bons conseils sur des questions éthiques complexes. »

« Olivier Bluche a une excellente expertise sur les questions éthiques, démontrant une très bonne capacité à les rendre accessibles et à aider le top management dans la prise de décision sur ces sujets complexes. »

IMMOBILIER – Tier 4

Reinhart Marville Torre conseille des investisseurs, tels qu'AEW Ciloger, dans leurs acquisitions d'actifs commerciaux. Le cabinet dispose aussi d'une solide compétence sur le segment des baux commerciaux, et également sur la gestion des questions d'urbanisme dans le cadre de projets de développement.

DROIT PUBLIC – Tier 4

Reinhart Marville Torre est recommandé pour son expertise en matière de contrats et marchés publics. Le cabinet intervient en conseil et traite également des contentieux de passation et d'exécution. Il intervient notamment dans le secteur de la mobilité et du transport dans plusieurs procédures passées par de grandes municipalités. Le cabinet assiste des opérateurs privés ainsi que des entités locales. Lionel Levain est en charge de la pratique.

« Leur aide est pertinente et nous permet de négocier sur des bases solides et claires concernant la réglementation applicable. »

« Lionel Levain fait preuve d'une disponibilité et d'une écoute exemplaires. Il comprend le niveau d'assistance requis et son expertise en matière de marchés publics nous permet d'avoir des conseils rapides et concis dans des délais serrés. »

FUSIONS & ACQUISITIONS – Tier 5

Reinhart Marville Torre traite des opérations de fusions-acquisitions et de private equity. Le cabinet assiste des entreprises, des associations sportives, des entrepreneurs et des fonds d'investissement. La pratique est codirigée par Dominique Dermerguerian, Pierre-Menno de Girard, Laurent Cavallier, Laurent Marville et Philippe Torre.

DROIT EUROPÉEN, CONCURRENCE ET DISTRIBUTION – Tier 5 Firm

C'est une entrée dans le classement pour l'équipe cette année, marquée par l'arrivée d'Alexandre Rios pour diriger l'équipe spécialisée en droit européen de la concurrence.

L'équipe de droit de la concurrence et de la distribution de Reinhart Marville Torre assiste plusieurs grands groupes français. Le cabinet a récemment remporté un succès notoire dans une importante affaire en matière d'abus de position dominante concernant le secteur de la presse. Il est aussi intervenu dans un dossier d'acquisition dans le secteur alimentaire. La pratique est codirigée par Antoine Dérot et Alexandre Rios.

« Alexandre Rios est très efficace dans l'accompagnement de ses clients, avec une excellente gestion des dossiers complexes. Alexandre a permis de gagner un dossier de manière innovante et proactive. »

« Alexandre Rios est un avocat très compétent et reconnu comme tel unanimement par la profession et les clients. Il possède une vaste expérience des dossiers complexes, tant en contentieux qu'en droit des fusions. »

« Grande flexibilité et adaptabilité. »

« Equipe très compétente avec une réelle capacité à appréhender en profondeur des sujets métiers, même très techniques. Equipe qui a su nous accompagner pour développer, au-delà des arguments juridiques, une véritable stratégie pour l'aboutissement de notre projet. »

À propos de Reinhart Marville Torre

Fondé en 1990, Reinhart Marville Torre est un cabinet d'avocats d'affaires dont les 60 avocats interviennent en conseil comme en contentieux auprès des entreprises et de leurs dirigeants afin de les accompagner et de les conseiller dans leur stratégie juridique et judiciaire.

Le cabinet a progressivement étendu son offre à tous les domaines du droit des affaires : corporate, contentieux, droit de la concurrence, droit social, droit fiscal, droit public, responsabilité et risques professionnels & industriels, droit immobilier.

Contact presse :

Laetitia Guillot-Tantay • Directrice Communication & Marketing

01.53.53.45.82 – laetitia.guillot-tantay@rmt.fr

www.rmt.fr